

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE**

tessi

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE TESSI INITIEE PAR**



PIXELHOLDING



Le présent document relatif aux autres informations de la société Tessi (« **Tessi** » ou la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 26 octobre 2021, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021. Ce document a été établi sous la responsabilité de Tessi.

Le présent document complète la Note en Réponse de la Société, relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Pixel Holding, sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°21-456 par une déclaration de conformité en date du 26 octobre 2021.

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de la société TESSI (www.tessi.eu) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

TESSI

14 rue des Arts et Métiers
38000 – GRENOBLE

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. Rappel des principales conditions de l'offre.....	3
2. Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF	4
3. Caractéristiques juridiques de Tessi.....	4
3.1 Capital social	4
3.2 Composition de l'actionnariat	4
3.3 Franchissements de seuils	5
3.4 Dividendes	5
4. Conseil de Surveillance et Directoire de Tessi.....	6
5. Informations financières et comptables de Tessi.....	6
5.1. Information financière annuelle 2021	6
5.2. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2021	7
5.3. Descriptif du programme de rachat par Tessi de ses propres actions.....	7
I. Principales caractéristiques du programme de rachat de titres	7
II. Répartition par objectifs des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif.....	8
5.4. Chiffre d'affaires du premier semestre 2021	8
5.5. Résultats semestriels 2021	9
5.6. Facteurs de risque	11
6. Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 21 juin 2021	11
7. Evènements importants survenus depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2020.....	11
7.1. Litiges	11
7.2. Communiqués de presse.....	11
7.2.1. Communiqué du 8 janvier 2021	11
7.2.2. Communiqué du 9 mars 2021	12
7.2.3. Communiqué du 3 juin 2021.....	12
7.2.4. Communiqué du 30 juin 2021.....	13
7.2.5. Communiqué du 6 octobre 2021	14
8. Attestation des personnes responsables du présent document	14

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 du RGAMF, Pixel Holding, société par actions simplifiée dont le siège est situé 30 bis, rue Sainte-Hélène à Lyon (69002), dont le numéro d'identification est 820 503 621 RCS de Lyon (« **Pixel Holding** » ou l'« **Initiateur** »), actionnaire majoritaire de la société Tessi, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance dont le siège est situé 14, rue des Arts et Métiers à Grenoble (38000), dont le numéro d'identification est 071 501 571 RCS de Grenoble (« **Tessi** » ou la « **Société** »), dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0004529147, mnémonique « TES », s'est irrévocablement engagée auprès de l'AMF à déposer une offre publique de retrait sur la Société (l'« **Offre Publique de Retrait** ») qui sera suivie d'un retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** », et, avec l'Offre Publique de Retrait, l'« **Offre** ») dans les conditions décrites ci-après, au prix de 168,60 euros par action Tessi (le « **Prix d'Offre** »).

L'Initiateur est une filiale détenue à 100% par Pixel Holding 2, société par actions simplifiée elle-même détenue :

- à 65,45% par HLDI, société par actions simplifiée de droit français contrôlée par la société Dentressangle SAS, elle-même contrôlée par M. Norbert Dentressangle,
- à 20,24% par HLD Europe, société en commandite par actions de droit luxembourgeois,
- à 1,50% par Pixel Management, et
- à 12,81% par plusieurs managers et autres actionnaires.

A la date du Projet de Note en Réponse, l'Initiateur détient directement 3.175.756 actions Tessi représentant 3.190.956 droits de vote, soit 97,34% du capital et 96,93% des droits de vote théoriques de la Société¹.

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes Tessi non détenues par l'Initiateur, soit, à la date du projet de note d'information déposé auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur² (le « **Projet de Note d'Information** »), un nombre total maximum de 60.694 actions de la Société représentant 65.264 droits de vote, soit 1,86% du capital et 1,98% des droits de vote théoriques de la Société, déterminé comme suit :

Actions existantes	3.262.679
<i>moins</i> actions détenues directement par l'Initiateur	3.175.756
<i>moins</i> actions auto-détenues par Tessi assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9, I, 2° du Code de Commerce ³	1.008
<i>moins</i> actions gratuites Tessi ayant fait l'objet d'une Promesse Croisée Modifiée avec l'Initiateur et assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9, I, 4° du Code de Commerce (cf. section 1.2.3 ci-après)	25.221
Total des actions visées par l'Offre	60.694

Il n'existe pas d'autres titres de capital ou d'instruments financiers pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de Tessi, autres que les actions gratuites détaillées ci-dessous.

Le prix de l'Offre Publique de Retrait est de 168,60 euros⁴ par action de la Société (le « **Prix d'Offre** »).

¹ Sur la base d'un nombre total de 3.262.679 actions et de 3.292.049 droits de vote théoriques de la Société au 4 octobre 2021 (calculés en application de l'article 223-11, I., alinéa 2 du RGAMF)

² Un avis de dépôt a été publié par l'AMF sur son site internet (www.amf-france.org) sous le numéro 221C2388.

³ Actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu entre la Société et Oddo BHF SCA en date 30 avril 2019 (le « **Contrat de Liquidité** »), lequel est suspendu depuis le début de la période de préoffre. Au titre du Contrat de Liquidité, Tessi dispose du droit de se voir restituer ces 1.008 actions détenues pour son compte par Oddo BHF SCA à la fin du Contrat de Liquidité.

⁴ Net du dividende exceptionnel de 3,40 euros par action voté par l'Assemblée Générale du 21 juin 2021 et dont le paiement est intervenu le 28 juin 2021

L'Offre Publique de Retrait sera ouverte pour une durée d'au moins dix jours de négociation.

Dans la mesure où l'Initiateur détient d'ores et déjà plus de 90% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre Publique de Retrait sera suivie d'un Retrait Obligatoire. Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions Tessi visées par l'Offre non apportées à l'Offre Publique de Retrait seront transférées à l'Initiateur, moyennant une indemnisation en numéraire égale au Prix d'Offre (soit 168,60 euros par action Tessi), nette de tout frais.

Conformément à l'article 231-13 du RGAMF, l'Offre est présentée par Société Générale (l'« **Etablissement Présentateur** »), qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur relatifs à l'Offre.

Le détail des caractéristiques de l'Offre est décrit dans la Note d'Information.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé le 27 avril 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (fiche de dépôt n° D.21-0359) et diffusé sur le site internet de la Société www.tessi.eu le 28 avril 2021 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2020** » ou l'« **URD 2020** ») et le rapport financier semestriel 2021 mis à disposition du public le 23 septembre 2021 (le « **Rapport Semestriel** »).

Le Document d'Enregistrement Universel 2020 et le Rapport Semestriel sont disponibles en version électronique sur le site internet de la Société (www.tessi.eu/investisseurs/les-publications-financieres/) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 14 rue des Arts et Métiers (38000) Grenoble.

Le présent document incorpore par référence le Document d'Enregistrement Universel 2020 et le Rapport Semestriel.

3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE TESSI

Tessi est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance constituée le 13 mai 1971, dont le siège social est situé 14 rue des Arts et Métiers à Grenoble (38000) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 071 501 571.

3.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 6.525.358 euros, divisé en 3.262.679 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Le nombre de droits de vote théoriques au 4 octobre 2021 s'établit à 3.292.049.

La Société n'a pas émis d'autre titre de capital, ni aucun instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société. La Société détient 1.008 de ses propres actions⁵.

3.2 Composition de l'actionnariat

A la connaissance de la Société, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit à la date du présent document :

⁵ Source : information figurant sur le site internet de la Société au 4 octobre 2021

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques*
Pixel Holding (détention directe)	3.175.756	97,34%	3.190.956	96,93%
Pixel Holding (assimilation des actions auto-détenues par Tessi** en application de l'article L. 233-9, I, 2° du Code de Commerce)	1.008	0,03%	(1.008)***	(0,03)% ***
Actions gratuites Tessi ayant fait l'objet d'une Promesse Croisée Modifiée avec l'Initiateur et assimilées aux actions détenues par l'Initiateur en application de l'article L. 233-9, I, 4° du Code de Commerce (cf. section 1.2.3 de la Note en Réponse)	25.221	0,77%	34.821	1,06%
<i>Sous-total Pixel Holding (détention directe et assimilée)</i>	<i>3.201.985</i>	<i>98,14%</i>	<i>3.225.777</i>	<i>97,99%</i>
Public	60.694	1,86%	65.264	1,98%
Sur un total de	3.262.679	100%	3.292.049	100%

* Conformément à l'article 223-11 du RGAMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

** Correspondant aux 1.008 actions considérées comme détenues par la Société dans le cadre du Contrat de Liquidité conclu entre Oddo BHF SCA et la Société, lequel est suspendu depuis le début de la période de préoffre. Au titre du Contrat de Liquidité, Tessi dispose du droit de se voir restituer ces 1.008 actions détenues pour son compte par Oddo BHF SCA à la fin du Contrat de Liquidité.

*** Les 1.008 actions auto-détenues par Tessi sont privées de droits de vote. Ces droits de vote sont néanmoins pris en compte pour calculer le nombre total de droits de vote théoriques, conformément à l'article 223-11 du RGAMF.

3.3 Franchissements de seuils

Depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel 2020, la société a été notifiée des déclarations de franchissements de seuils suivants (conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de Commerce ainsi qu'aux dispositions statutaires) :

- la société FMR LLC a déclaré avoir franchi à la baisse, le 1^{er} juin 2021, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF n°221C1269) et ne plus détenir aucune action ;
- la société Moneta Asset Management a déclaré avoir franchi à la baisse, le 3 juin 2021, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF n°221C1331) et ne plus détenir aucune action ;
- la société Pixel Holding a déclaré avoir franchi à la hausse le 3 juin 2021, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote (avis AMF n°221C1313) et détenir 3.175.756 actions représentant 3.190.956 droits de vote, soit respectivement 97,35% du capital et 96,93% des droits de vote.

3.4 Dividendes

Au titre des quatre derniers exercices clos, la Société a procédé aux distributions suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2017 : Néant⁶;
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 23,45 euros par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (soit un montant global de 65.905.920,15 euros)⁷ ;
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant ;
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant⁸.

4. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE DE TESSI

A la date du présent document, le Conseil de Surveillance est composé comme suit :

- M. Vincent MENEZ (Président) ;
- M. Jean-Louis SAVOYE (Vice-Président) ;
- Mme Marine DENTRESSANGLE ;
- Mme Nathalie GAK ;
- HLD Conseils, représenté par Mme Constance LANEQUE ;
- M. Michel ANGE * ;
- Mme Alix GUILLON ;
- M. Patrick BATAILLARD * ;
- M. Daniel AQUABA⁹ ;
- M. Jean-Hubert VIAL (Censeur).

(*) Membres indépendants

Le Directoire de la Société est composé comme suit :

- Madame Claire FISTAROL (Présidente du Directoire) ;
- Monsieur Olivier JOLLAND (Membre du Directoire et Directeur Général).

5. INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES DE TESSI

Le présent document incorpore par référence le Document d'Enregistrement Universel 2020 et le Rapport Semestriel.

Les communiqués financiers publiés par la Société sont disponibles sur son site internet au lien suivant : <https://www.tessi.eu/investisseurs/les-publications-financieres/>.

Le calendrier de la communication financière de la Société est le suivant :

- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2021 : 4 novembre 2021 après bourse.

5.1. Information financière annuelle 2021

Les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, les rapports des Commissaires aux Comptes et le rapport de gestion du Directoire et le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2020.

⁶ Il est rappelé qu'un dividende exceptionnel d'un montant de 67.647.854,04 euros prélevé à hauteur de 67.128.389,34 euros sur les postes de « Réserves » et à hauteur de 519.464,70 euros sur le poste de « Primes », a été voté par l'Assemblée Générale du 22 février 2017.

⁷ Il est rappelé qu'un dividende exceptionnel d'un montant de 54.101.874,75 euros, prélevé sur le poste « Réserves », a été voté par l'Assemblée Générale du 13 février 2019.

⁸ Il est rappelé qu'un dividende exceptionnel d'un montant de 11.091.327 euros, prélevé sur le poste « Primes », a été voté par l'Assemblée Générale du 21 juin 2021.

⁹ Monsieur Daniel AQUABA a été désigné, conformément aux dispositions de l'article L 225-79-2 du Code de Commerce et de l'article 16 des statuts, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés par le Comité de Groupe lors de sa réunion du 15 novembre 2018 pour une durée de 5 ans.

5.2. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2021

La société a diffusé le 6 mai 2021 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2021 :

« Chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 : 115,7 M€

En M€	2021	2020 ¹	Var. r.	Var. proforma ²
Chiffre d'affaires	115,7	108,3	+6, 8%	+5,9%

¹ Les données présentées en 2020 sont retraitées du périmètre espagnol cédé en janvier 2021 (cf. communiqué du 8 janvier 2021).

² Calculée en réintégrant le chiffre d'affaires réalisé par Proformation en 2020 avant sa consolidation dans le Groupe depuis le 1^{er} trimestre 2021 (cf. communiqué du 9 mars 2021).

Tessi, acteur international des Business Process Services, a réalisé au 1^{er} trimestre 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 115,7 M€ (+6,8%), qui intègre pour la première fois la contribution de la société Proformation à hauteur de 2,3 M€, suite à la prise de participation majoritaire réalisée en février 2021. À données proforma², la croissance ressort à +5,9%, sous l'effet de la bonne orientation des activités et d'une base de comparaison favorable à partir de mi-mars liée au confinement mis en place en 2020.

Perspectives

Ce premier trimestre conforte le plan de marche du Groupe qui vise à poursuivre son développement.

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires semestriel 2021, le 5 août 2021 après bourse ».

5.3. Descriptif du programme de rachat par TESSI de ses propres actions

La Société a diffusé le 23 juin 2021 un communiqué de presse relatif à la description du programme de rachat par TESSI de ses propres actions :

« Descriptif du programme de rachat par TESSI de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 21 juin 2021.

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société TESSI autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 21 juin 2021.

I. Principales caractéristiques du programme de rachat de titres

- Émetteur : TESSI
- Titres concernés : actions ordinaires TESSI, marché Euronext Paris SA, compartiment B, code ISIN FR0004529147
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, soit 326.215 actions. Compte tenu des 1.008 actions déjà détenues par TESSI au 23 juin 2021, les rachats porteraient sur un maximum de 325.207 actions (soit 9,97 % du capital)
- Prix maximum d'achat : 180 euros par action
- Montant théorique maximal de l'opération : 58.718.700 euros
- Objectifs du programme par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action TESSI par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocations d'actions au titre d'un Plan Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ;
 - de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;
 - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.
- Durée du programme : 18 mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2021, soit jusqu'au 20 décembre 2022.

II. Répartition par objectifs des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

À la date du 23 juin 2021, la Société détient directement et indirectement 1.008 actions propres, soit 0,03 % du capital.

Ces 1.008 actions sont réparties comme suit :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action TESSI par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers : 1.008 actions ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe: / ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales : / ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : / ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché. »

5.4. Chiffre d'affaires du premier semestre 2021

La Société a diffusé le 5 août 2021 un communiqué de presse relatif à son chiffre d'affaires pour le premier semestre 2021 :

« Chiffre d'affaires du 1er semestre 2021 : 234,9 M€

En M€	2021	2020 ¹	Var.	Var. proform
Chiffre d'affaires T1	115,7	108,3	+6,8%	+5,9%
Chiffre d'affaires T2	119,2	91,6	+30,2%	+28,5%
Cumul 1er semestre	234,9	199,9	+17,5%	+16,3%

¹ Les données présentées en 2020 sont retraitées du périmètre espagnol cédé en janvier 2021 (cf. communiqué du 8 janvier 2021).

² Calculée en réintégrant le chiffre d'affaires réalisé par Proformation en 2020 avant sa consolidation dans le Groupe depuis le 1^{er} trimestre 2021 (cf. communiqué du 9 mars 2021).

Tessi, acteur international des Business Process Services, a réalisé au 1er semestre 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 234,9 M€.

À données proforma², la croissance ressort à +16,3%, sous l'effet de la bonne orientation des activités et d'une base de comparaison favorable, en particulier au 2^{ème} trimestre en raison de l'impact du confinement mis en place à partir de mi-mars 2020.

Perspectives et projet d'OPA en cours

Ce premier semestre conforte le plan de marche du Groupe qui entend poursuivre son développement.

Il est rappelé que suite à l'acquisition de blocs d'actions TESSI lui permettant de détenir 97,4% du capital et 96,9% des droits de vote de TESSI, PIXEL Holding a annoncé le 3 juin 2021 son intention de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions TESSI au prix de 172 euros par action (dividende exceptionnel 2020 attaché). Le paiement dudit dividende exceptionnel 2020, d'un montant de 3,40 euros par action, étant intervenu le 28 juin 2021, le prix de l'offre s'entend coupon détaché, soit 168,60 euros par action.

Le calendrier suit son cours et l'opération est envisagée au cours du dernier trimestre de l'année 2021.

Prochain communiqué

Résultats semestriels 2021, le 14 septembre 2021 après bourse ».

5.5. Résultats semestriels 2021

La Société a diffusé le 14 septembre 2021 un communiqué de presse relatif aux résultats pour le premier semestre 2021 :

« RÉSULTATS SEMESTRIELS 2021

Chiffre d'affaires : 234,9 M€

Résultat opérationnel courant : 30,5 M€

Le Directoire du Groupe s'est réuni le 10 septembre 2021 et a arrêté les comptes semestriels qui ont été présentés au Conseil de Surveillance le 14 septembre 2021. Ces comptes consolidés ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes

Compte de résultat semestriel consolidé (1^{er} janvier – 30 juin)

En M€	S1 2021	S1 2020 ¹	Var.	Var. organique proforma ²
Chiffre d'affaires	234,9	199,9	+17,5%	+16,3%
Résultat opérationnel courant	30,5	19,5	+56,2%	+56,2%
Marge opérationnelle courante	13,0%	9,8%		
Résultat opérationnel	30,1	18,9		
Résultat net des activités poursuivies	16,2	8,0		
Résultat net des activités destinées à être cédées	-	-3,4		
Résultat net consolidé part du Groupe	16,3	4,6		

1 Les données en 2020 sont présentées selon la norme IFRS 5 pour une meilleure comparabilité, le périmètre espagnol cédé en janvier 2021 étant consolidé uniquement en résultat net des activités destinées à être cédées.

2 Calculée en réintégrant les données financières réalisées par Proformation en 2020 avant sa consolidation dans le Groupe depuis le 1^{er} trimestre 2021 (cf. communiqué du 9 mars 2021).

Tessi, acteur international des Business Process Services, a réalisé au cours du premier semestre 2021 un chiffre d'affaires de 234,9 M€. À données proforma², la croissance ressort à +16,3%, sous l'effet de la bonne orientation des activités et d'une base de comparaison favorable en raison de l'impact du confinement en 2020 à partir de mi-mars.

Le résultat opérationnel courant progresse à 30,5 M€. À données proforma², la progression s'élève à +56,2% par rapport au 1^{er} semestre 2020. Le rebond de l'activité dans un contexte plus normalisé a permis une meilleure absorption des charges opérationnelles. La marge opérationnelle courante ressort ainsi à un niveau élevé de 13,0%.

Le résultat opérationnel intègre des charges non courantes pour -0,4 M€, et ressort à 30,1 M€.

Après comptabilisation du résultat financier (-5,2 M€) et de l'impôt (-8,5 M€), le résultat net ressort à 16,3 M€ soit une marge nette de 6,9% sur le semestre.

Structure financière

En M€	30/06/2021	31/12/2020
Dettes financières nettes	200,6	200,2
Capitaux propres	188,6	182,8

Les flux de trésorerie générés par l'activité au premier semestre s'élèvent à 13,0 M€. Ces flux sont composés de 34,8 M€ de capacité d'autofinancement et de -21,9 M€ de hausse du BFR, en raison notamment d'une dégradation temporaire en lien avec un changement d'ERP en début d'année et d'une hausse de l'activité.

Ces flux ont couvert les investissements qui sont restés limités à 9,2 M€ sur la période. Le free cash-flow ressort ainsi 3,8 M€. L'endettement net s'affiche à 200,6 M€ au 30 juin 2021, stable par rapport au 31 décembre 2020, intégrant 46,1 M€ de dettes locatives (IFRS 16).

Perspectives

Ce premier semestre conforte le plan de marche du Groupe qui entend poursuivre son développement.

Suite à l'acquisition de blocs d'actions TESSI lui permettant de détenir 97,3% du capital et 96,9% des droits de vote de TESSI, PIXEL Holding a déposé le 14 septembre 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions TESSI au prix de 168,60 euros par action (dividende exceptionnel 2020 détaché).

Le calendrier indicatif de l'Offre prévoit actuellement une ouverture de la période d'offre le 28 octobre 2021.

Prochain communiqué

Chiffres d'affaires T3 2021, le 4 novembre 2021 après bourse. »

5.6. Facteurs de risque

Les facteurs de risques auxquels est exposé la Société sont décrits au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2020, comme exigé par la réglementation, étant précisé que seuls les risques significatifs identifiés par la Société y sont présentés.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs justifiant une mise à jour des facteurs de risques mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020.

6. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 21 JUIN 2021

L'Assemblée Générale s'est réunie le 21 juin 2021 au siège de la Société.

Le résultat des votes pour chaque résolution figure en Annexe 1 des présentes.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

7.1. Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'établissement du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 et le Rapport Semestriel, susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de Tessi.

7.2. Communiqués de presse

Outre les communiqués de presse relatifs aux informations financières présentés à la section 5 du présent document, les communiqués de presse et les communiqués financiers publiés par la Société sont disponibles sur son site internet au lien suivant : <https://www.tessi.eu/investisseurs/les-publications-financieres/>

Les principaux communiqués de presse sont exposés ci-dessous :

7.2.1. Communiqué du 8 janvier 2021

« Tessi annonce la finalisation de la cession au groupe espagnol Servinform de ses participations dans les sociétés Graddo II, BPO Solutions Spain et Diagonal Company Services & Solutions.

La société Tessi avait annoncé, par communiqué de presse le 13 octobre dernier, la signature d'un accord avec Servinform pour la cession de ce périmètre, accord soumis à des conditions suspensives.

L'ensemble des conditions suspensives ayant été levées, cette cession a été intégralement réalisée le 8 janvier 2021, Tessi encaissant à ce titre un produit de cession de 19 millions d'euros.

Le périmètre cédé contribuait en 2019 au chiffre d'affaires groupe pour 83,3 M€ et au résultat opérationnel courant pour 0,8 M€.

Tessi reste présent en Espagne avec les sociétés ISYC et Todo En Cloud, son pôle Consulting & Intégration avec Gdoc España, ainsi que les activités espagnoles d'ADM Value.

Le Groupe Tessi se recentre ainsi sur ses activités premières, en France, en Espagne, en Suisse et en Amérique Latine. Tessi continuera le développement de ses offres de services et de technologies, en alliant croissance organique et externe. »

7.2.2. Communiqué du 9 mars 2021

« TESSI acquiert une participation majoritaire dans l'expert en formation professionnelle PROFORMATION »

Proformation, acteur majeur de la formation généraliste en visio-formation-classe virtuelle, e-tutorat, et en présentiel, rejoint le groupe Tessi.

Organisé autour de cinq activités principales (langues étrangères, bureautique, management, efficacité professionnelle, Digital et services pédagogiques externalisés), Proformation développe des prestations de formation à distance qualitatives et reconnues.

Dans un marché dynamique, porté par la croissance du secteur, et après l'acquisition d'ADM Value en 2019, Tessi poursuit son développement par croissance externe.

« Nous souhaitons nous rapprocher d'un acteur partageant nos valeurs et ayant une réelle volonté de diversifications autour de la relation client. Nous sommes ravis de rejoindre un acteur leader dans l'outsourcing, sachant mêler technologies et expertises humaines » déclare Yves Le Pomellec, Président Directeur Général de Proformation.

Cette acquisition renforce également la présence internationale du groupe Tessi. Déjà présent dans 14 pays, l'arrivée de Proformation dans le portefeuille Tessi lui permet de s'implanter bientôt aux Philippines.

« Tessi et Proformation, dont ADM Value était un actionnaire minoritaire, ont décidé de se rapprocher avec la volonté commune d'accélérer le développement de la société. Proformation, qui ambitionne en 2021 un chiffre d'affaires de plus de 10 millions d'euros, vient enrichir notre offre de prestations en France et à l'off-shore, et vient compléter notre portefeuille clients. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité et dans notre volonté d'améliorer et renforcer notre gamme de services autour de la relation client, pilier de notre stratégie de croissance » déclare Olivier Jolland, Directeur Général du groupe Tessi.

7.2.3 Communiqué du 3 juin 2021

« PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS TESSI »

- Acquisition par PIXEL Holding de blocs d'actions auprès d'actionnaires minoritaires significatifs

- PIXEL Holding franchira les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de ces acquisitions

- PIXEL Holding annonce un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire au prix de 172€ par action

Tessi, acteur international des Business Process Services, prend acte du communiqué de presse de ce jour de Pixel Holding, son actionnaire majoritaire, faisant état de l'acquisition de blocs d'actions représentant au total 15,1% du capital de Tessi, à des prix compris entre 170 et 172€ par action (dividende exceptionnel 2020 attaché ⁽¹⁾). A l'issue de ces acquisitions, Pixel Holding détiendra 97,4% du capital et 96,9% des droits de vote de Tessi.

Pixel Holding a également annoncé son intention de déposer auprès de l'AMF, au troisième trimestre 2021, un projet d'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Tessi au prix de 172€ par action (dividende exceptionnel 2020 attaché).

En conséquence de ces annonces, Tessi a demandé à Euronext Paris la reprise de la cotation de son titre (code ISIN FR0004529147) à l'ouverture de la bourse de Paris le 7 juin 2021.

⁽¹⁾ Dividende exceptionnel prélevé sur le poste « Primes » proposé par TESSI lors de l'assemblée générale mixte de TESSI convoquée au 21 juin 2021 : 3,40€ par action »

7.2.4 Communiqué du 30 juin 2021

« Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions TESSI : désignation de l'expert indépendant

SORGEM Evaluation a été désigné en qualité d'expert indépendant par le Conseil de Surveillance de TESSI, tenu ce jour, dans le cadre du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de PIXEL Holding.

Il est rappelé que suite à l'acquisition de blocs d'actions TESSI lui permettant de détenir 97,4% du capital et 96,9% des droits de vote de TESSI, PIXEL Holding a annoncé le 3 juin 2021 son intention de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions TESSI au prix de 172 euros par action (dividende exceptionnel 2020 attaché). Le paiement dudit dividende exceptionnel 2020, d'un montant de 3,40 euros par action, étant intervenu le 28 juin 2021, le prix de l'offre s'entend coupon détaché, soit 168,60 euros par action.

Dans la perspective du dépôt du projet d'offre par PIXEL Holding, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 21 juin 2021, de constituer un Comité ad hoc composé de M. Patrick BATAILLARD en qualité de membre indépendant, M. Michel ANGE en qualité de membre indépendant et Mme Alix GUILLON.

Conformément à la réglementation, le Comité ad hoc est en charge de proposer au Conseil de Surveillance la candidature d'un expert indépendant, d'assurer le suivi des travaux de ce dernier et de préparer un projet d'avis motivé du Conseil de Surveillance sur le projet d'offre.

Sur proposition du Comité ad hoc, le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 30 juin 2021, à l'unanimité de ses membres, de désigner SORGEM Evaluation, représenté par M. Maurice NUSSENBAUM, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre et d'attester du caractère équitable du prix de l'offre, conformément aux articles 261-1 I 1°, 261-1 I 2° et 261-1 II du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Comme prévu par la réglementation, le Conseil de Surveillance se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur le projet d'offre après avoir pris connaissance notamment du rapport de l'expert indépendant et de la recommandation du Comité ad hoc ».

7.2.5 Extrait du communiqué normé du 6 octobre 2021

Le Conseil de Surveillance de la Société réuni le 5 octobre 2021 a, à l'unanimité :

Pris acte des conclusions de l'expert indépendant déclarant que le prix d'Offre de 168,60 € est équitable pour les porteurs de titres de la Société dans le cadre de l'Offre Publique de Retrait ainsi que du Retrait Obligatoire ;

Décidé de reprendre à son compte les conclusions et recommandations du Comité ad hoc tel que figurant dans son avis motivé dont le contenu est exposé ci-dessus ;

Décidé que l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés ;

Recommandé aux actionnaires d'apporter leurs actions à l'Offre Publique de Retrait ; et

Approuvé le projet de communiqué normé qui leur a été soumis (reproduit dans son intégralité sur le site internet de la Société, rubrique « Investisseurs / « OPR-RO »).

8. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU PRESENT DOCUMENT

« Nous attestons que le présent document qui a été déposé le 26 octobre 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et par l'instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Pixel Holding et visant les actions de la société Tessi.

Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Madame Claire FISTAROL, Présidente du Directoire

Monsieur Olivier JOLLAND, Membre du Directoire et Directeur Général

ANNEXE 1

Résultats détaillés des votes aux résolutions soumises à l'Assemblée Générale du 21 juin 2021

Nombre total d'actions composant le capital social :	3.262.155
Nombre total d'actions ayant droit de vote :	3.261.147
Nombre total de voix (après privation des droits des actions détenues en auto-détention) :	3.290.292
Nombre total de voix des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée :	3.196.572

	Nombre Actionnaires	Nombre d'actions	Quorum atteint	Nombre de voix	% de voix
Actionnaires présents	2	3.175.985	97,39 %	3.191.185	96,97 %
Pouvoirs au Président	-	-	-	-	-
Votes par correspondance	3	4.987	0,15 %	5.387	0,16 %
TOTAL	5	3.180.972	97,54 %	3.196.572	97,13 %

> Résultats du scrutin

I. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1^{ère} résolution : *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; approbation du montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

2^{ème} résolution : *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

3^{ème} résolution : *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

4^{ème} résolution : Distribution d'un dividende exceptionnel prélevé sur le poste « Primes »

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

5^{ème} résolution : Constatation de l'absence de conventions réglementées nouvelles conclues au cours de l'exercice et approbation du rapport des Commissaires aux Comptes

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

6^{ème} résolution : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-26 du Code de Commerce

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.985	99,86	4.587	0,14	Adoptée	0

7^{ème} résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire conformément à l'article L. 22-10-26 du Code de Commerce

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.985	99,86	4.587	0,14	Adoptée	0

8^{ème} résolution : Approbation de la politique de rémunération d'un Membre du Directoire, Directeur Général conformément à l'article L. 22-10-26 du Code de Commerce

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.985	99,86	4.587	0,14	Adoptée	0

9^{ème} résolution : *Approbation de la politique de rémunération des Membres du Conseil de Surveillance conformément à l'article L. 22-10-26 du Code de Commerce*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

10^{ème} résolution : *Approbation des éléments de rémunérations versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nombre de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

11^{ème} résolution : *Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Madame Claire FISTAROL, au titre de son mandat de Présidente du Directoire au titre de l'exercice 2020*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.985	99,86	4.587	0,14	Adoptée	0

12^{ème} résolution : *Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Olivier JOLLAND au titre de son mandat de Directeur Général et Membre du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.985	99,86	4.587	0,14	Adoptée	0

13^{ème} résolution : *Ratification de la cooptation de Monsieur Patrick BATAILLARD*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

14^{ème} résolution : Ratification du transfert de siège social

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

15^{ème} résolution : Autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres titres

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.985	99,86	4.587	0,14	Adoptée	0

16^{ème} résolution : Pouvoirs afin d'effectuer les formalités

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

II. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**17^{ème} résolution : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues**

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.196.572	100,00	0	0	Adoptée	0

18^{ème} résolution : Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.185	99,83	5.387	0,17	Adoptée	0

19^{ème} résolution : *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, aux membres du personnel salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées ou à certains d'entre eux, emportant renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.185	99,83	5.387	0,17	Adoptée	0

20^{ème} résolution : *Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.185	99,83	5.387	0,17	Adoptée	0

21^{ème} résolution : *Suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe*

Total des voix exprimées	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées	Pour		Contre		Résultat du vote	Abstention
			Nb de voix	en %	Nb de voix	en %		Nb de voix
3.196.572	3.180.972	97,51 %	3.191.185	99,83	5.387	0,17	Adoptée	0